

• N° 39 •

Mai - Juin 2009

Pages centrales
détachables

NOUVEAUX TARIFS
AU 1/5/2009

Jod

• Journal d'omnipraticque dentaire •

PRATIQUE CLINIQUE

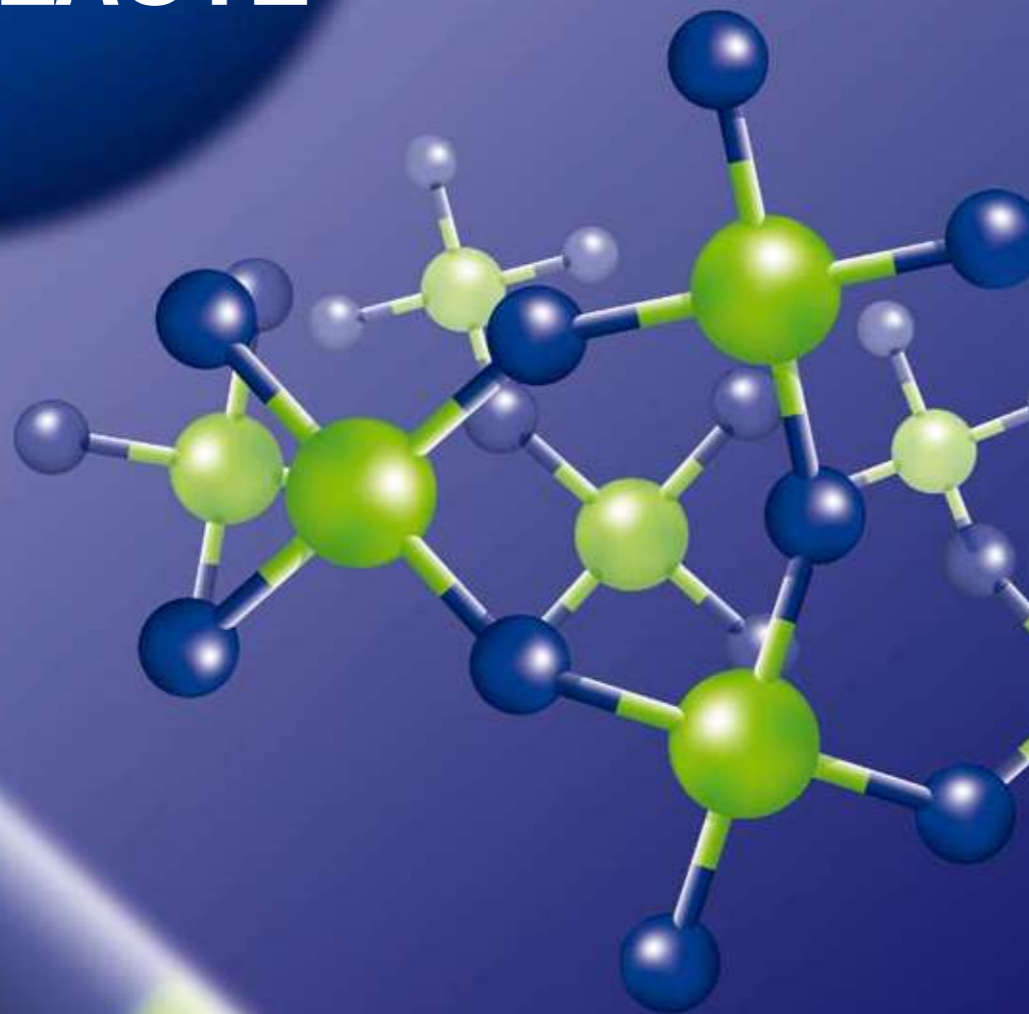
La PAC
supra-implantaire

REPORTAGE

IDS
2009

PROTHÈSE AMOVIBLE COMPLÈTE *de l'examen initial au suivi*

BRUXELLES • SAMEDI 6 JUIN • 40 UA DOMAINE 7



UN AMARRAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Un minimum de travail pour un maximum d'adhésion

- Mordançage, primer et adhésif en une seule étape
- Une application simple et rapide
- La nanotechnologie pour l'adhésion stable et régulière et une étanchéité permanente

L'adhésif mono-composant et auto-mordançant de la gamme Futurabond – renforcé aux nanoparticules



Futurabond M Maintenant en SingleDose!



VOCO
LES DENTALISTES

Édito

Pensée positive

C'est une manière de lutter contre le pessimisme ambiant et l'immobilisme. Les Anglo-Saxons l'appellent *wishful thinking*. La pensée positive. L'autosuggestion consciente d'Émile Coué. Voir en tout, et tout le temps, la faisabilité des choses — et s'appuyer sur cette image pour avancer. C'est élégant.

Mais parfois difficile. Le nouveau chambardement de Nomenclature au 1^{er} mai dernier nous montre à souhait que l'acceptation de certaines mesures requiert parfois de gros efforts d'autosuggestion. Au premier rang : les catégories d'âge.

Bien entendu, si le but ultime est un renforcement de la couverture sociale au moyen de « nouvelles initiatives », le principe d'un phasage est plutôt de bonne administration... à la première condition que les moyens budgétaires suivent les années ultérieures — ce qui est loin d'être acquis de nos jours — sans quoi l'étape de départ risque de perdurer dans ses cruels et injustes manquements. Et aussi, à la seconde condition que le phasage ait été conçu raisonnablement. Là, le bas blesse en ce mois de mai.

Prenons un exemple : le détartrage sous-gingival est introduit, avec surfaçage radiculaire éventuel, une fois tous les trois ans, pour la catégorie d'âge de 18 à 40 ans. Oui : 18 à 40 ans ! Est-ce une bonne politique de santé parodontale que de consacrer des moyens à cette catégorie de patients ? N'est-ce pas précisément après 40 ans que le risque de maladie parodontale est le plus commun, et dès lors l'intervention la plus utile en termes globaux ?

Autre exemple : l'introduction de 2 implants mandibulaires. Certes, c'est une révolution. Mais à quel prix ! Il nous faut accepter l'idée du nivellement par le bas (quid des patients qui font le choix sécuritaire de 4 implants ?), d'une obligation de résultat (tiens !), et d'une séquence opératoire où un délai d'un an prend place entre la réalisation d'une prothèse et la pose des implants. On appelle cela la charrue avant les bœufs — à moins qu'il ne s'agisse d'ânes ?

Mais que d'idées noires. On l'avait pourtant dit : pensée positive ! En voici une : venez donc (ré)apprendre la prothèse amovible complète au COD. C'est possible le 6 juin prochain à Bruxelles.

Avec deux implants mandibulaires. Ou quatre. Attention : les praticiens maîtrisant ces techniques vont désormais clairement se distinguer des autres.

Et sans implants aussi. Pour tous ces patients... qui n'ont pas l'extrême bonheur social d'être des septuagénaires. ■

- La photo > 4
- Programme 2009 > 7
- Prochaine activité > 9
 - Accréditation > 11
 - Peer-reviews 2009
- L'actu médicale > 12
- Pratique clinique > 14
 - La PAC supra-implantaire
- Reportage > 25
 - Les 4 facettes de l'IDS
- Forum > 33
 - Courrier des lecteurs
- Petites annonces > 36
- Inscriptions > 39

Retrouvez le programme
du COD sur
www.cod.be

Le Journal d'Omnipratique Dentaire
est une publication du
Collège d'Omnipratique Dentaire ASBL

Pour nous contacter
et pour recevoir gratuitement le JOD :
B.P. 1091 - B 6000 Charleroi 1
Tél. 04 73 41 51 67 (répondeur)
Fax 071 33 38 05
info@cod.be

Abonnement pour l'étranger :
EU : 35 EUR/an
Monde : 60 EUR/an

Website : www.cod.be

Infos pour la publicité : 04 73 41 51 67
La publicité paraît sous la responsabilité
exclusive des annonceurs
Les noms de marque cités dans les articles
constituent des indications pour le lecteur et
non de la publicité

Fortis Banque : 001-3545567-02
IBAN : BE 32 00 13 5455 6702
BIC : GEBABEBB

Éditeur responsable :
Dentiste Th. VANNUFFEL, LSD
28 rue du Moulin Blanc - B 7130 Binche
Les articles signés n'engagent que
la responsabilité de leur auteur

© Copyright
Collège d'Omnipratique Dentaire asbl, 2009
Reproduction interdite sauf accord



La demande esthétique semble en forte croissance dans notre pays. La crise financière mondiale et la (relative) crise économique qui s'ensuit ne paraissent pas brider cette évolution. Au contraire : bien des patients se disent désormais "Profitez aujourd'hui de ce que je peux encore me permettre"... À ce niveau, le bien-être et le bien vivre prennent une place prépondérante.

Notre rôle d'odontologistes est naturellement d'apporter les solutions adéquates et pérennes à ce souhait. La technologie nous y aide, notamment les multiples techniques sur chape de céramique extra-dure (ici : Lava™ de 3M

ESPE, mais il en existe bien d'autres).

C'est aussi une opportunité inégalée d'affranchir une partie de nos activités du carcan de la nomenclature. Encore qu'il n'y ait aucune contradiction entre esthétique et nomenclature, puisque bien des situations cliniques d'odontologie cosmétique requièrent une préparation endo-parodontale.

Et d'ailleurs, une intervention esthétique est tout autant un traitement de nature médicale, qui permet au patient de retrouver une confiance et une sérénité oubliées, avec, à la clé, des conséquences positives en termes relationnels et professionnels. ■



smart. La plus brillante combinaison
performance-design-simplicité.



Découvrez le système cone beam 3D KODAK 9500
La 3D grand champ repensée

Carestream Health

© Carestream Health, Inc., 2009.
La marque Kodak et l'habillage commercial Kodak
sont utilisés sous licence de Kodak.

Visitez www.kodakdental.com/global/9500
ou appelez le 00800 4567 7654



PROGRAMME 2009 • VISEZ HAUT !

Programme
scientifique

Ci-contre les activités
du COD encore
programmées pour
les prochains mois de
2009.

Comme d'habitude,
nous vous offrons le
programme parfait
pour l'omnipraticien :
des sujets variés, des
conférenciers variés,
des endroits variés,
des dates variées.

Attention : certaines
activités connaissent
un succès colossal et
seront certainement
« sold out ». Il s'agit
notamment de la
journée d'imagerie
et du Dental Thema
Day Bruxisme. À bon
entendeur...

Le JOD n°37 spécial
programme 2009
reprend tous les
détails illustrés.

Vous l'avez égaré ?
Demandez-vous un
nouvel exemplaire
en téléphonant au
0473/41.51.67 ou en
envoyant un mail à
info@cod.be.

Nous nous ferons
un plaisir de vous
l'envoyer rapidement
et gratuitement !



BRUXELLES UCCLÉ SAMEDI 6/06/09

Prothèse amovible complète : de l'examen initial au suivi

ACCREDITATION DEMANDÉE : 40 UA 7



NAMUR VENDREDI 2/10/09

Imagerie : entrons dans la 4^e dimension !

ACCREDITATION DEMANDÉE : 40 UA 3



CHARLEROI SAMEDI 7/11/09

Dites "Précieux comme l'émail" !

ACCREDITATION DEMANDÉE : 10 UA 4 + 10 UA 5 + 20 UA 7



BRUXELLES UCCLÉ SAMEDI 12/12/09

Dental Thema Day « Bruxisme »

ACCREDITATION DEMANDÉE : 20 UA 1 + 20 UA 7



BRUXELLES LAMORAL / CHARLEROI / GEMBOUX

Les peer-reviews du COD

Tous les détails en quelques clics sur www.cod.be

Prothèse amovible complète : de l'examen initial au suivi

indexation

non-indexation

NOUVEAU

DECOUVREZ LA NOUVELLE GENERATION ANKYLOS® : ANKYLOS® C/X avec l'option d'indexation et bien plus encore ...

Le nouvel implant ANKYLOS® C/X avec sa connexion conique spécifiquement développée pour la préservation des tissus vous plonge dans la technologie implantaire de l'avenir :

- Indexation ou non-indexation avec un seul et même implant
- Nouveau système de mise en place simplifié
- Concept prothétique optimisé
- Double emballage stérile parfaitement sûr avec son « implant-shuttle »

Intéressé ?
Internet : <http://ankylos.dentsply-friadent.com>
Téléphone : 03-458 41 71

ANKYLOS® | DENSPLY
FRIADENT

Fiche technique de ce cours

	Quand ?	Samedi 6 juin 2009, 9h00 - 17h00 (petit déj. offert dès 8h30)
	Où ?	Collège St Pierre, 213 avenue Coghén 1180 Bruxelles (Uccle)
 COD asbl agrée par l'INAMI sous le n°125	Disponibilité ?	450 places (attribuées par ordre de réception du règlement)
	Accréditation ?	OUI : accordée - 40 UA domaine 7 (Belgique) • 60 crédits (France)
	Agrément ?	OUI : 6 heures
	Combien ?	Montant de base tout compris : 190,- EUR Après 31/5/2009 : +50,- EUR Sur place (si disponibilité) : +100,- EUR
	Réductions* ? <small>*conditions sur www.cod.be</small>	Conjoint/Collaborateur/Jeune (à p.d. 2006)/Étudiant : 185,- EUR Réduction-fidélité : possible jusque 250,- EUR !
S'inscrire !	Bulletin d'inscription en avant-dernière page	

Objectifs de ce cours — Oui, la prothèse amovible complète existe encore ! Qu'elle soit « simplement » muco-portée ou qu'elle repose sur un système de rétention complémentaire, elle continue d'être une **solution réaliste** et accessible à un édentement qui ne régresse guère.

Et oui, la prothèse amovible complète demeure un **défi** pour tous les praticiens, même ceux qui ont réalisé des centaines de cas, tant les facteurs d'échecs se multiplient au cours de la procédure.

C'est pourquoi cette journée a été conçue comme un bilan clinique de A à Z : comment assurer, dans tous les cas de figure, une PAC optimale en 2009 ? Comment éviter les pièges ? Comment garantir la satisfaction du patient ?

CONFÉRENCIERS

Olivier Hue

DCD
Maître de conférences
Université Paris VII
Membre de l'American
Equilibration Society,
de l'International College of
prosthodontics
et de la Pierre Fauchard
Academy



Marie-Violaine Berteretche

DCD
Maître de conférences
Université Paris VII
Membre de l'American
Equilibration Society,
de l'International College of
prosthodontics
et de la Pierre Fauchard
Academy
Recherches sur la gustation
et l'efficacité masticatoire



PROGRAMME

- 9h00** De l'examen initial à l'empreinte secondaire
- 11h00** L'enregistrement de l'occlusion
- 13h30** Le montage des dents
- 15h30** L'insertion et le suivi prothétique

Bulletin d'inscriptions en avant-dernière page ou sur www.cod.be



Les plus polyvalents
de leur génération !



N° Mobile +33 (0) 6 11 41 70 10

laser ND:YAG : DEKA Smarty A10



Diode Laser de CML CREATION

laser type Co2 COULAM 15 W



laser Erbium HOYA ConBio

Applications principales :
parodontologie
Endodontie
Désensibilisation des collets
Chirurgie des tissus mous
Chirurgie conservatrice
Prothèses

DEKA Smarty A 10 : la plus haute avancée dans la technologie ND:YAG à courte impulsion pour les applications dentaires.
1064 nm - 10 w

Diode Laser, appareil rechargeable et autonome avec pédale sans fil wireless.
810 nm - 7 w (paro, endo, tissus mous).

laser de type Co2 COULAM
10600 nm - 15 w (tissus mous).

Laser Erbium Hoya ConBio
2940 nm - 10 w (toutes applications, tissus durs, tissus mous).

TEMOIGNAGE



Diminuer les échecs, réduire au maximum les interventions invasives, améliorer les pronostics, accélérer les phases de cicatrisation, améliorer sans cesse le confort du patient, ne serait-ce pas par ces "petites ambitions quotidiennes" que nous nous approcherons de la vision qu'avait Léonard de Vinci de la perfection."

Dr Philippe Chastagnol, Paris 75008
Spécialiste en Endodontie, Parodontie, Implantologie et Greffes osseuses

Accréditation

Peer-reviews 2009

Objectifs de nos peer-reviews — L'objectif premier de nos peer-reviews est de vous offrir le service complet en matière d'accréditation, aussi bien à Bruxelles qu'au centre de la Wallonie. D'ailleurs nous vous garantissons une capacité de pas moins de 680 sessions, ce qui représente l'accréditation de 340 praticiens ! Mais nous voulons aller au-delà sur le plan de la valeur ajoutée : nous vous offrons un véritable débat de profession, dans le respect de l'esprit et de la lettre de ces réunions de Consoeurs et Confrères. Une chaleureuse convivialité se dégage de nos peer-reviews. Demandez à ceux qui sont des habitués : ce n'est pas pour rien s'ils reviennent chaque année !

Cette année, nous vous proposons un thème clinique (« La digue, cette inconnue ») et un thème sociétal (« Hier, j'étais dentiste... ») : de quoi passer 3 heures variées, en apprenant et en échangeant du concret avec ses pairs.

ATTENTION : comme toujours, les inscriptions sont très rapides, et certaines sessions sont complètes ou sur le point de l'être. Alors, sécurisez vite votre participation, car il n'y aura pas de place pour tout le monde !

COMPLET = trop tard ⚠ = plus que quelques places, vite !

Détails, adresses et plans d'accès sur www.cod.be

Bulletin (ou copie) à renvoyer complété au COD asbl 40 av. de l'Europe 6000 Charleroi ou par fax au 071 33 38 05
Renseignements complémentaires éventuels au 04 73 41 51 67 ou par mail : info@cod.be

Nom & prénom :
N° INAMI :
Adresse :
Code postal : Localité :
GSM : Mail :
Nom & adresse pour l'attestation fiscale, si différent :

ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CAPITALES SVP
(NOUS NE POUVONS DONNER SUITE À DES BULLETINS ILLISIBLES OU INCOMPLETS)

Ma cotisation 2009 est gratuite, et je m'inscris à 2 peer-reviews 2009 du COD selon les modalités suivantes :

- Je suis déjà inscrit (ou je m'inscris simultanément) à au moins 2 activités de formation continue COD en 2009 et je bénéficie donc pour mes 2 peer-reviews du montant fidélité (j'empêche une réduction de 100 euros) 82 EUR
- Je choisis de ne pas m'inscrire pour le moment aux activités de formation continue COD en 2009 et je règle donc pour mes 2 peer-reviews le montant de base 182 EUR

Mes préférences sont (cochez autant de cases que vous le souhaitez, nous essaierons de vous donner satisfaction) :

Je 28/05 Lamoral	Sa 19/09 Charleroi IESCA	Sa 17/10 Gembloux 3 Clés	Je 3/12 Lamoral
<input type="checkbox"/> 08h30 + 10h15 ⚠	<input type="checkbox"/> 08h30 + 10h15 COMPLET	<input type="checkbox"/> 08h30 + 10h15 COMPLET	<input type="checkbox"/> 08h30 + 10h15
<input type="checkbox"/> 12h00 + 13h45 ⚠	<input type="checkbox"/> 12h00 + 13h45 ⚠	<input type="checkbox"/> 12h00 + 13h45 COMPLET	<input type="checkbox"/> 12h00 + 13h45
	<input type="checkbox"/> 15h30 + 17h15	<input type="checkbox"/> 15h30 + 17h15 ⚠	

- Je verse ce jour le montant de l'inscription sur le compte du COD 001-3545567-02 (IBAN : BE 32 00 13 5455 6702 - BIC : GEBABEBB)
- Veuillez charger ma carte de crédit pour le montant de l'inscription

N° [] exp. [] [] / [] []

Nom & prénom du titulaire figurant sur la carte :

Je marque mon accord avec les conditions générales du COD (Lire sur www.cod.be).

Date : Signature :

DISTRIBUTION EXCLUSIVE PAR



BP 10201 - 60631 CHANTILLY cedex

www.nf-diffusion.com • mail : contact@nf-diffusion.com

Mob : +33 (0) 6 11 41 70 10 • Fax : +33 (0) 3 44 63 14 08

Demande d'information

- Laser ND : YAG DEKA Smarty A10
- Diode laser CML Création
- Laser type Co2 COULAM 15w
- Laser Erbium HOYA Conbio

Nom : Tel : mail :



MÉDECINS

Portefeuille à plat

Selon une enquête réalisée aux Pays-Bas et publiée par mediaplanet.be, le médecin généraliste belge est le moins bien payé d'Europe. Dans les pays où les médecins exercent à titre d'indépendants (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, France et Angleterre), la moitié des revenus est absorbée par les charges professionnelles, quel que soit le montant des rentrées.

Le nombre de patients par médecin varie fortement entre pays. Les médecins français ont en moyenne 622 patients, leurs confrères néerlandais 2.500. En comparant le montant des revenus par patient, on constate que les médecins belges gagnent le moins et que les généralistes allemands sont en tête, avec trois fois plus.

Cabinet jacking

Une Consœur médecin généraliste à Aiseau-Présles a été attaquée et mise en joue durant sa consultation, à la mi-février. Armés et gantés, les malfrats ont exigé les portefeuilles et valeurs de la dizaine de patients présents, puis se sont dirigés vers le cabinet du médecin et ont obtenu les clés de son véhicule, avec lequel ils ont disparu.



Accord en berne

À l'opposé des dentistes, les médecins sont de plus en plus nombreux à refuser l'Accord tarifaire. Le pourcentage de refus atteint désormais 17%, et ce sont les Bastognards qui sont les plus ré-



tifs avec près de 38% de rejets. Pas de crainte de dérapage à avoir toutefois : il suffira de changer les règles de comptage au bon moment, comme ce fut fait pour les praticiens de l'art dentaire.

Pénurie ? Mon œil !

Face à la crainte de pénurie de médecins, le Groupement Belge des Spécialistes (GBS) avance sa propre hypothèse et parle de « pénuries ressenties » mais non réelles. Selon l'association, les chiffres montrent une augmentation du nombre de médecins. Ainsi les pédiatres ont progressé de 19% depuis 2002. Quant aux généralistes agréés, ils sont passés sur la même période de 13.640 à 14.144.

Face aux divergences de vue entre les acteurs concernés quant à l'existence ou non d'un risque de pénurie, on attend avec impatience les résultats du cadastre sur l'activité des 44.727 médecins enregistrés en Belgique (1 pour 235 habitants). Et là, tous regardent en direction de la Ministre Onkelinx... comme sœur Anne.

Y a le feu !

Une enquête menée aux Pays-Bas a montré que près de 5% des travailleurs sont confrontés à un burn-out et que 16% courent le risque d'en développer un.

Le burn-out reste toutefois un phénomène « extrême », qui ne survient qu'après une longue

exposition au stress. Tous les travailleurs n'écourent dès lors pas le même risque. Sur l'ensemble des professions, ce sont les médecins généralistes (41%) qui courent le plus grand risque de burn-out, suivis par les accoucheurs et psychiatres (23%), les journalistes (21%) et les infirmiers (18%). Et vous voudriez que les jeunes fassent médecine ?

DENTISTES

La parodontite déclenche-t-elle le sida ?

Kuniyasu Ochiai, du département de microbiologie à l'Université du Japon à Tokyo, s'est penché sur un groupe de bactéries à l'origine des maladies parodontales, qui produisent une grande quantité d'acide butyrique. Ce dernier entrave le fonctionnement des enzymes HDAC chargées de freiner la prolifération du virus du sida dans l'organisme. *"Une maladie parodontale peut provoquer le développement du sida chez des personnes séropositives, bien que la probabilité dépende largement de leur résistance physique"*, a déclaré le chercheur. Cette étude, publiée dans le Journal of Immunology de mars 2009, doit à présent être confirmée in vivo chez l'animal.

Moralité : si vos gencives saignent, sortez couverts !

Numerus clausus toujours suspendu

Début mars, le moratoire suspendant la mise en place du numerus clausus a été prolongé en Communauté française. La majorité PS-cdH et Ecolo ont soutenu le texte, le MR s'abstenant.

En dépit de cette suspension dans l'organisation pratique du contingentement, le nombre d'attestations reste bel et bien limité au niveau fédéral, et on peut se demander ce que vont devenir les diplômés de ces années désorganisées ? Toutefois, l'INAMI a déjà



l'expérience de concours de sélection pour les kinésithérapeutes ; un modèle semblable pourrait être mis en place pour les dentistes. Quant à ceux qui ne seront pas repris... qu'ils règlent leur compte à ce moment avec la Ministre Marie-Dominique Simonet !



PATIENTS

Fumer, ça rapporte gros

Huit millions de dollars, c'est la somme que le cigarettier Philip Morris USA devra payer à la veuve d'un fumeur décédé à l'âge de 55 ans des suites de son addiction vieille de 40 années. Le Tribunal de Fort Lauderdale a toutefois rejeté la demande initiale, qui était de 139 millions. Rien qu'en Floride, plus de 8.000 autres cas similaires sont pendants devant



la justice, et ce cas, qui laisse une large part de responsabilité au fumeur, devrait faire jurisprudence. Toutefois, Philip Morris a décidé d'aller en appel, estimant que les 8 millions de dollars sont décidément trop cher payés.

Trop chers aussi sans doute, les 1.750 millions d'euros qu'ont rapportés au Trésor fédéral belge la vente des divers produits tabagiques en Belgique en 2008...

Séropositif ? On le saura !

Révolution en matière de secret médical : un médecin pourra désormais informer le partenaire d'un patient de la séropositivité de ce dernier. Le Conseil de l'Ordre des médecins rappelle toutefois que « l'état de nécessité invoqué par un médecin doit être admis avec une quasi-certitude par le juge disciplinaire ou pénal et la société » et que le médecin reste « seul habilité à décider, en conscience et au cas par cas, s'il y a état de nécessité qui justifie qu'il viole le secret médical ».

Hospi : chambre particulière encore et toujours plus chère !

La Mutualité socialiste vient d'actualiser son outil comparatif des coûts hospitaliers. Les résultats de l'analyse montrent que le prix d'une hospitalisation en chambre double se stabilise désormais. En effet, en chambre à deux lits, la progression est de 3% par an, du-



rant la période 2006-2007, contre 5 à 6% entre 2002 et 2005, pour une série d'interventions courantes (grossesse, prothèse du genou...). Par contre, les coûts sont toujours à la hausse en chambre particulière : le coût moyen à charge du patient est trois à quatre fois et demi plus élevé qu'en chambre commune, et deux à trois fois plus élevé qu'en chambre à deux lits.

On relève également une augmentation spectaculaire des frais matériels, même pour les patients Omnio en chambre commune. Ces augmentations atteignent jusqu'à 104% pour un traitement de la hernie inguinale par voie endoscopique, par exemple !

Enfin, l'étude met en lumière des différences entre hôpitaux, et la Mutualité socialiste d'en tirer la conclusion qu'il faut faire jouer la concurrence : elle vient d'ailleurs de publier les tarifs hospitaliers sur son portail Internet.

Mais le prix seul compte-t-il ? Des différences ne sont-elles pas justifiées ? La Mutualité socialiste ne répond pas à ces questions.

Ah ces jeunes Wallons !

Le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW), dans son rapport annuel intitulé « Regards sur la Wallonie », a révélé mi-février que, au 1/1/2008, la population wallonne atteignait 3.456.775 habitants, avec une légère majorité de femmes (51,5%). La population wallonne a ainsi

augmenté de 20.896 unités sur un an. La plupart des Wallons (59,3%) sont âgés de 20 à 64 ans. Les moins de 20 ans représentent 24,3% de la population.

Par rapport aux statistiques de l'ensemble du pays, on constate que la Wallonie compte proportionnellement plus de jeunes et moins de personnes âgées. Le balancier des transferts va-t-il s'inverser en raison du vieillissement flamand ?

PHARMACIENS

Trafic de médocs

Un Liégeois vient d'être condamné pour détournement d'un montant de 160.000 euros au préjudice de l'INAMI, durant les années 2007 et 2008. L'intéressé, séropositif, photocopiait les prescriptions de son médecin et se rendait dans diverses pharmacies pour se faire délivrer les remèdes sans éveiller de soupçon. Son investissement était nul, puisque les médicaments étaient entièrement remboursés ! Ensuite, il se transformait en fournisseur pour un ressortissant camerounais qui écoulait les pilules en Afrique.

L'INAMI a fini par démasquer le stratagème et a porté plainte au pénal. Résultat : l'individu est incarcéré.

INDUSTRIE PHARMA

La saison du kiwi est de retour

Le modèle dit « kiwi » concerne l'achat de médicaments par l'Etat par adjudication publique : seul celui que l'Etat propose alors est remboursé. Régulièrement, députés et sénateurs de gauches reviennent à la charge avec ce modèle d'origine néo-zélandaise ; ce fut encore le cas de Georges Gilkinet (Ecolo) fin février. La Ministre Onkelinx s'est contentée de promettre une évaluation du système, notamment au regard



du manque de continuité des soins qu'il suscite. De son côté, l'Association générale de l'industrie du médicament rappelle qu'une évaluation a déjà été menée par la Chambre il y a quelques années et que les conclusions étaient négatives. Ces représentants soulignent aussi que 20% du chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique belge sont réinvestis en recherche et développement, engendrant emploi et innovation. ■

Prothèse amovible complète supra-implantaire

La prothèse amovible complète supra-implantaire (PACSI) doit répondre aux critères de qualité de la prothèse complète conventionnelle. La sustentation est assurée par l'appui ostéofibromuqueux. L'intérêt du système d'attache réside dans son utilisation comme moyen de rétention complémentaire aux joints de la prothèse classique.

Différentes situations cliniques peuvent se présenter :

- Réalisation d'une nouvelle prothèse à partir du guide duplicata de la prothèse
- Transformation directe de la prothèse complète en PACSI
- Réfection intégrale de base en PACSI
- Réalisation d'une nouvelle prothèse, ce qui constitue le thème de cet article

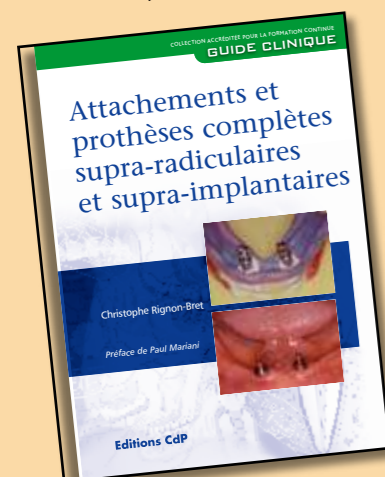
> Christophe RIGNON-BRET (reproduit avec son aimable autorisation)

Déjà paru dans :

« Attachements et prothèses complètes supra-radicaux et supra-implantaires »

C. RIGNON-BRET

Collection Guide clinique Editions CdP, 2008



Commandez cet ouvrage à l'adresse : <http://www.editionsmdp.fr>



Fig.1. Empreinte primaire mucostatique au plâtre

La conception et la réalisation de toutes les étapes d'une nouvelle PACSI s'imposent dans deux situations cliniques :

- Les implants sont placés sans guide en prévision d'un traitement par PACSI.
- La dépose de la restauration existante détériorée ou qui ne donne plus satisfaction (PACSI ou prothèse fixée sur implants). Dans cette dernière situation clinique, les éléments prothétiques et les piliers sont déposés et des piliers de cicatrisation sont mis en place.

Première séance

Dans ces deux situations cliniques, les étapes de réalisation de la PACSI mandibulaire débutent par une empreinte primaire au plâtre classique, avec un porte-empreinte du commerce (Cerpac), sans déposer les piliers de cicatrisation (fig.1). Le plâtre est le meilleur matériau pour l'enregistrement de la surface d'appui dans une situation de repos et notamment l'enregistrement des volets linguaux. Cette région est particulièrement importante pour la rétention et la stabilisation de la prothèse. Sur le modèle issu de l'empreinte primaire, un PEI ajusté en résine ché-

mopolymérisable, avec un bourrelet préfigurant l'arcade mandibulaire également en résine, a été réalisé au laboratoire de prothèse. Il est perforé en regard de la situation des piliers de cicatrisation (fig.2). Il est renforcé du côté vestibulaire et du côté lingual par l'incorporation de fils d'acier rigides de 18/10 de mm de diamètre. Les fils de renfort sont placés au niveau des perforations en regard des transferts et facilitent la rétention du matériau d'empreinte. La continuité du bourrelet est assurée avec des bouchons amovibles en élastomère de haute viscosité (Zetalabor®, Zhermack). Les qualités de ce PEI répondent aux critères standard de conception et de réalisation des PEI ajustés en prothèse amovible complète.

Deuxième séance

- Placer les piliers pour des attachements axiaux ou pour une barre (fig.3). Des radiographies rétroalvéolaires permettent de s'assurer de l'adaptation correcte de ces piliers sur les implants.
- Régler le PEI et enregistrer les joints. La morphologie du bourrelet de soutien ainsi que les bords du PEI sont classiquement réglés en bouche. Ce réglage s'effectue du côté vestibulaire



Fig.2. Porte-empreinte individuel ajusté au niveau des crêtes et perforé en regard des piliers implantaires

et du côté lingual de façon à permettre l'exécution des mouvements fonctionnels extrêmes de la musculature périphérique et linguale. Les perforations doivent autoriser la mise en place correcte du PEI sans interférences avec les transferts ou les piliers sphériques. Les joints sont enregistrés de manière conventionnelle. L'herméticité obtenue grâce aux bouchons permet de tester l'efficacité des joints sublinguaux ou périphériques réalisés classiquement. Les bouchons sont ensuite retirés.

À NOTER

Une variante consiste à utiliser un polyéther haute viscosité (Permadyn Orange®, 3M) pour révéler les zones en surextension et surépaisseur (fig.4). Des corrections sont faites jusqu'à obtenir un joint périphérique satisfaisant (fig.5). Le matériau est ensuite découpé à l'aide d'un bistouri pour ne conserver que le joint périphérique (fig.6).

- Effectuer l'empreinte secondaire selon un protocole en deux temps. Dans un premier temps, l'empreinte fonctionnelle est réalisée avec des élas-



Fig.4. Contrôle et réglage des bords du PEI avec un polyéther haute viscosité (Permadyn Orange®, 3M). Les zones en surextension ou en surépaisseur sont mises en évidence et supprimées



Fig.5. Enregistrement fonctionnel avec un polyéther haute viscosité



Fig.6. Obtention du joint périphérique et suppression du matériau ayant fusé dans l'intrados du PEI

Fig.3. Les piliers de cicatrisation sont remplacés par les piliers prothétiques (piliers Multi-Unit, Brånemark System®, avec leurs capuchons de cicatrisation) vissés au couple recommandé par le fabricant.



••• tomères et sous pression digitale mais en ayant pris soin au préalable de ne pas disposer l'adhésif du matériau d'empreinte au niveau des parois des perforations. L'empreinte est ensuite désinsérée et vérifiée (fig.7). Le matériau d'empreinte situé en regard des piliers est éliminé avec une lame de bistouri. Les excès de matériaux sont découpés pour autoriser le remplacement correct de l'empreinte en bouche pour le deuxième temps. Un enregistrement de l'occlusion est réalisé pour préparer le deuxième temps de l'empreinte sous pression occlusale (fig.8). La relation centrée est enregistrée avec de la résine chémozpolymérisable disposée sur les bourrelets de résine du porte-empreinte réglé préalablement à la dimension verticale d'occlusion. Ainsi, le patient retrouve facilement l'occlusion lors du deuxième temps de l'empreinte.



Fig.7. Premier temps de l'empreinte secondaire fonctionnelle avec un matériau de basse ou moyenne viscosité (Imprégum®, 3M)



Fig.8. Enregistrement de l'occlusion sur les bourrelets du PEI



Fig.9. Si des transferts sont nécessaires (barre ou certains attachements axiaux), ils sont vissés sur les implants



Fig.10. Contrôle en occlusion de l'absence d'interférences entre les transferts et l'arcade antagoniste

• Régler l'insertion du PEI après mise en place des transferts d'empreinte ou des piliers sphériques. Les perforations du PEI sont éventuellement retouchées pour supprimer toute interférence avec les transferts. On vérifie que le patient peut serrer en occlusion sans interférence (fig.9 et 10).

• L'empreinte de la situation des implants est ensuite réalisée.

IMPORTANT

L'empreinte est remplacée en bouche et fermement maintenue sur la surface d'appui pendant que, simultanément, un matériau d'empreinte adapté à la situation clinique (Imprégum®, 3M-ESPE, ou plâtre fluide) est déposé autour des piliers ou des transferts en introduisant l'embout fin d'une seringue dans les perforations du PEI. Le patient attend la prise du matériau sous pression occlusale.

• Après la prise du matériau, l'empreinte finale est retirée et vérifiée (fig.11). Les répliques de piliers sont placées dans l'empreinte (fig.12). L'immobilité des répliques est vérifiée et les défauts



Fig.11. Les analogues de piliers sont placés dans l'empreinte. La précision du remplacement est garantie par le plâtre

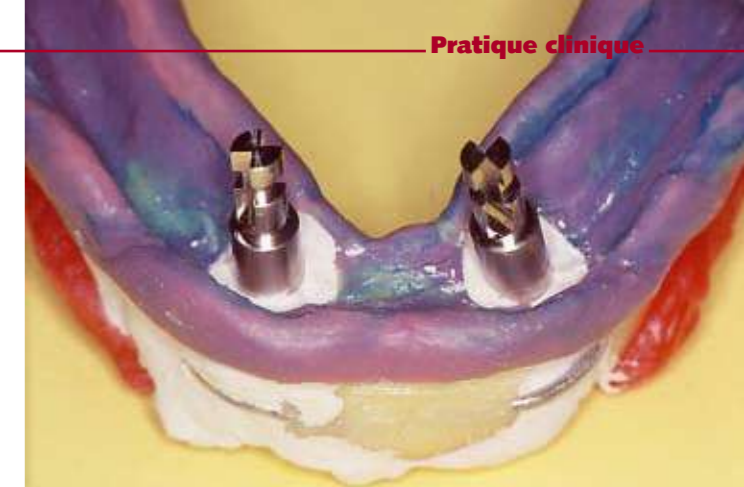


Fig.12. Les analogues de piliers sont placés dans l'empreinte. La précision du remplacement est garantie par le plâtre



Fig.13. Le modèle de travail comporte les répliques de piliers sur lequel sont réalisées la barre et la prothèse

éventuels comblés à la cire, puis l'empreinte est transmise au laboratoire de prothèse pour être traitée de façon conventionnelle. Le modèle obtenu prend en compte la différence de dépressibilité tissulaire entre la surface d'appui et les implants dans une situation fonctionnelle et comprend l'ensemble des données pour l'élaboration de la PACSI et éventuellement d'une barre (fig.13). Une empreinte alginate du maxillaire antagoniste a été prise et traitée.

• Choix de la couleur, de la forme et de la dimension des dents en accord avec le patient.

Au laboratoire

Les modèles sont montés en articulateur. Le montage des dents prothétiques sur cire est ensuite réalisé suivant les règles esthétiques et fonctionnelles de la prothèse complète sans oublier les profils d'extrados et la finition des cires.

Troisième séance

• Essai du montage esthétique et fonctionnel et validation avec l'accord du patient dans ses composantes occlusales, esthétiques et phonétiques (fig.14).
• Réalisation de deux clés, vesti- •••



Fig.14. Validation clinique du montage esthétique et fonctionnel



Fig.15. Intrados de la PACSI avec le cavalier

••• bulaire et linguale, de la maquette en cire. Elles permettent de visualiser l'espace disponible pour inclure l'ensemble du système d'attachement sans modifier le montage ou le profil d'extrados de la maquette de la PACSI. La suite des étapes de laboratoire (mise en moufle, bourrage, polymérisation, équilibrage sur articulateur, désoclage et finition) aboutissant à la réalisation de la prothèse terminée est classique.

Quatrième séance

La PACSI répond ainsi à tous les critères de qualité de la prothèse amovible complète et le système de rétention complémentaire n'interfère pas avec le montage des dents ni avec les profils d'extrados jugés satisfaisants en clinique (fig.15).

Les piliers ou les capuchons de cicatrisation sont retirés et les piliers des attachements axiaux ou la barre sont vissés en bouche selon les couples recommandés par les fabricants (fig16).

Le praticien vérifie le parfait encastrement des matrices sur les piliers des attachements axiaux ou des cavaliers sur la barre lors de l'insertion prothétique (fig.17).

La PACSI est mise en bouche d'abord avec les attachements « désactivés » pour s'assurer de ses qualités de sustentation, de rétention et de stabilité, puis les matrices ou les cavaliers sont activés jusqu'à obtenir une rétention complémentaire suffisante et satisfaisante pour le patient. Les contrôles de l'occlusion lors de la mise en bouche ainsi que les séquences de suivi prothétique sont classiques.



Fig.16. La barre est vissée sur les piliers

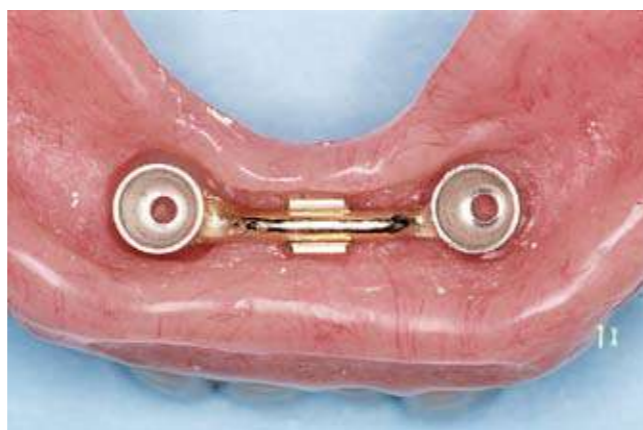


Fig.17. Vue de l'intrados de la PACSI avec la barre encastrée dans le cavalier. Noter l'espacement latéral du système et du cavalier

CONCLUSION

La PACSI est désormais le traitement de référence pour la prise en charge de l'édentement total mandibulaire. Le gain de rétention obtenu grâce aux implants et aux attachements s'ajoute aux qualités d'une prothèse correctement réalisée. La démarche clinique impose une empreinte en deux temps pour apprécier le comportement différent de la crête édentée, dépressible, et des implants ostéo-intégrés. Elle nécessite également le choix d'un système d'attachement qui autorise un jeu vertical et/ou angulaire pour assurer la pérennité du traitement et limiter les complications prothétiques. ■

©Wolters Kluwer France, 2008



Collège d'Omnipratique Dentaire ASBL

Avenue de l'Europe 40 - 6000 Charleroi

Tél. : 0473/41.51.67 - Fax : 071/33.38.05 - Courriel : info@cod.be

Site : www.cod.be

Honoraires et remboursements des prestations dentaires

MISE À JOUR

1/5/2009

Toutes les explications relatives aux nouveautés sur www.cod.be

ATTENTION : Nomenclature « Implants oraux » à partir du 1/5/2009

À partir du 1/5/2009 apparaît dans notre Nomenclature une rubrique « Implants oraux » munie de deux prestations :

308512 [308523] L 1860 (honoraires : 1.617,46)
(2 implants mandibulaires, forfait chirurgical)

308534 [308545] L 1745 (honoraires : 1.517,46)
(2 implants mandibulaires, forfait d'ancrage prothétique)

Pour ces prestations, le ticket modérateur est de 5% pour le statut Omnio et de 25% pour le statut ordinaire.

Des conditions drastiques accompagnent cette nouveauté :

- Le patient doit avoir atteint son 70^e anniversaire.
- Une prothèse amovible complète inférieure, ayant fait l'objet d'un remboursement, doit être en fonction depuis au moins un an. Cette prothèse doit présenter tous les critères de qualité mais néanmoins faire preuve d'un dysfonctionnement grave.
- Les prestations ne peuvent être attestées qu'une seule fois par patient. En conséquence, une obligation de résultat s'applique sur la partie chirurgicale durant une période d'un an. Il n'est par ailleurs pas prévu de maintenance ni de remplacement des pièces prothétiques d'ancrage, une fois passé le délai de contrôle et de suivi d'une durée de 30 jours. ■





Le dentiste et son banquier. Ou l'inverse ?

Non, ce n'est pas une illusion d'optique. Pour cerner au mieux les besoins de nos clients professionnels, nous nous mettons à leur place. Nous adoptons le même regard qu'eux. Nous prenons le pouls de leur secteur d'activité. Résultat : nous pouvons les conseiller en toute connaissance de cause. Qu'il s'agisse de la gestion quotidienne de leurs affaires bancaires, de leurs projets d'avenir ou de leurs assurances, ils bénéficient de l'ensemble des services de Fortis Banque. Car finalement notre métier, c'est d'être banquier et assureur. Vous cherchez, vous aussi, un interlocuteur qui comprend votre point de vue ? Rendez-vous vite à l'agence Fortis Banque la plus proche et demandez une entrevue avec un conseiller qui connaît votre métier.

FORTIS BANQUE

otor technology

Tous les deux ans, la ville de Cologne accueille le plus grand salon mondial consacré au domaine dentaire : l'IDS pour International Dental Show.

Et comme son nom l'indique, il s'agit certainement d'un terrible SHOW, encore renouvelé du 24 au 28 mars 2009.

Le Journal d'Omnipratique Dentaire est allé s'y promener pour vous offrir un survol en images de cet événement.

Laissez-vous guider le long de ses kilomètres d'allées, comme les 106.000 visiteurs parmi les 1.820 exposants, et découvrez avec nous un salon multifacettes !



Les 4 facettes[®]
de l'**IDS**



Facette n°1 : l'IDS en noir & blanc

Une première impression, dès le début de notre visite : la majorité des installations présentées sont en noir, gris ou blanc, comme si la crise actuelle devait laisser des traces jusque dans le choix d'une installation que nous achetons pour 10 ou 15 ans. Le blanc et le noir ont toujours eu un certain succès mais, cette année, il semble que ce soient les « couleurs » prédominantes. Allons-nous tous succomber à la sinistrose ?



Facette n°2 : l'IDS en couleurs

Le choix de la teinte, et donc de la couleur, a toujours fait partie de notre activité. Nous avons donc traqué les couleurs pour vous. Et nous les avons trouvées. Heureusement. Tout n'est pas encore noir en dentisterie. Et, avec cet arc-en-ciel, tout espoir est permis. Nous allons éclairer notre profession de teintes vives pour l'avenir. Le soleil, le ciel ou la forêt seront encore source d'inspiration pour de nombreuses années. Actuellement, c'est dans les accessoires disponibles que les couleurs sont surtout présentes. Et il y a une chose qui n'a pas changé cette année à l'IDS : vous pouviez toujours rencontrer des délégués avec des cravates orange ou vert pomme. À chacun son goût !



Facette n°3 : l'IDS et les nouveautés

Évidemment, l'International Dental Show, tous les deux ans, est l'occasion de découvrir pour chaque marque les toutes dernières nouveautés ainsi que l'évolution des technologies. Nous n'avons pas trouvé de nouveauté révolutionnaire même si l'informatique continue d'envahir les cabinets dentaires et les laboratoires. La conception assistée par ordinateur est presque devenue une banalité. Les empreintes électroniques évoluent également vers de plus en plus de précision et aussi vers une plus grande surface de travail. Les détecteurs de carie sont aussi à la mode.

Nous avons découvert quelques innovations pour vous en interrogeant nos partenaires présents sur place.

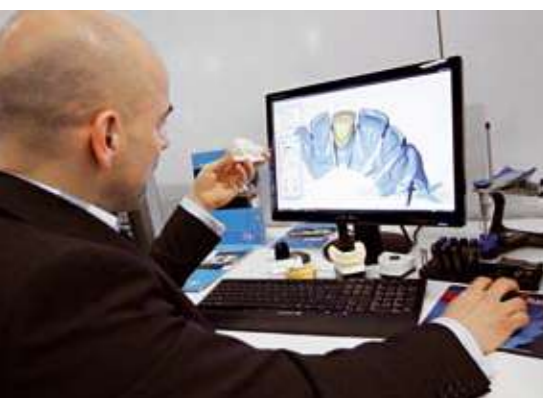
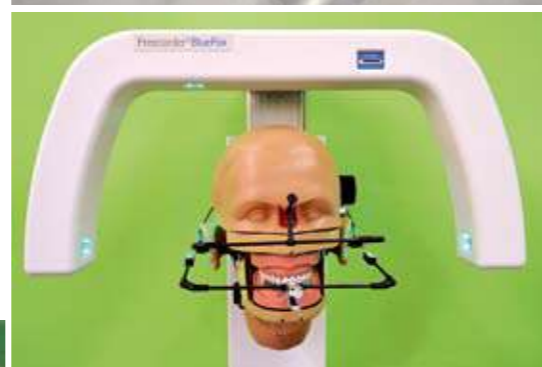
C'est ainsi que Pierre Heusen nous a présenté le nouveau Power Tower chez Durr Dental. Il s'agit d'une unité regroupant compresseur, moteur d'aspiration et séparateur d'amalgame dans une seule armoire parfaitement insonorisée. Cela autorise par exemple son placement dans une salle de stérilisation sans qu'aucun bruit ne dérange les personnes qui y travaillent. Compact, avec une hauteur totale de 120 cm et une surface au sol de 0,3 m², il reste ce-

pendant modulable et ne dégage qu'un niveau sonore maximal de 54 dB.

Chez Septodont, Zara Mekahli nous annonce l'arrivée prochaine sur le marché belge de la carpule d'anesthésique d'une contenance de 1ml. Cela répond parfaitement à une demande régulièrement formulée depuis quelques années : l'évolution des techniques d'anesthésie dentaire permet actuellement de réduire la quantité d'anesthésique injecté. Afin d'éviter le gaspillage, il est donc maintenant utile de disposer de carpules de moindre contenance.

De passage sur le stand Galbiati, nous avons rencontré toute l'équipe de Médicotronix. L'occasion pour Grégory De Coster de nous présenter la nouvelle unité Fox dont le groupe hydrique va servir de base à l'ensemble de la gamme. Tout est possible au niveau de l'équipement avec également une installation « ambidextre » et une autre spécialement conçue pour les orthodontistes. À découvrir également, le G-Laser 8 de Galbiati.

Nous avons également rencontré Georges Mardaga sur le stand I-Dent, la société qui fabrique le miroir rotatif Ever-Clear. Ici aussi, tout est conçu pour un confort de travail accru. ●●●



ARSEUS DENTAL
SERVING THE DENTAL PROFESSIONALS

FARO
FRANCE

LED

ALYA

**Passez de
l'ombre à la
lumière !**



Eclairage puissant de plus de **35 000 lux** sans perte de qualité au fil du temps

Durée de vie supérieure à **50 000 heures**, sans changement d'ampoule

Ombres portées quasi nulles grâce aux miroirs paraboliques latéraux brevetés FARO

Silence de fonctionnement garanti par l'absence de ventilateur

Pas de chaleur dégagée

Champs lumineux parfaitement défini
Aucun effet d'éblouissement patient

Maniabilité parfaite - **3 axes** de rotation

Faible consommation électrique pour une luminosité exceptionnelle

Version à interrupteur ou photocellule

Poignées amovibles **stérilisables**
Hygiène parfaite

Nettoyage facile sans perte de temps



www.farofrance.com



0800 14 605



ARSEUS DENTAL

Arseus Pyramid Building - Textielstraat 24 - 8790 Waregem - dental@lamoral.be - www.lamoral.be

Pourquoi Dental Quality recommande t'il cette unité dentaire.

- 100% aluminium
- design par David Lewis (B&O)
- Fouët ultra léger
- Crachoir à positionnement automatique



Dental Quality offre au dentiste un service de qualité pour l'aménagement de son cabinet. Qu'il s'agisse d'unités dentaires, d'éclairage, de solutions en matière de radiologie ou d'architecture, nous pensons avec vous afin de répondre à toutes vos exigences et vous aidons à faire le bon choix.

Nous associons l'expérience de nos différents spécialistes à des conseils cohérents et nous suivons votre projet jusque dans le moindre détail. Vous pourrez ainsi exercer votre profession avec minutie - et surtout, en toute sérénité.

Vous souhaitez découvrir notre approche? Dans ce cas, appelez-nous pour un rendez-vous ou une visite de notre salle d'exposition. Notre adresse: Dental Quality, Domaine de Willambroux - Chaussée de Mons 47, 1400 Nivelles - tél.: 067/844 284 - www.dentalquality.be

Dental Quality
 QUALITÉ ET SERVICE
 POUR L'EXERCICE
 DE VOTRE PROFESSION

Georges MARDAGA et Eric DUCARMOIS (Castelbel) ; le JOD souhaite un prompt rétablissement à Eric !



Raphaël VANEETVELD (Dentaid)



Facette n°4 : l'IDS et les Belges

Pierre HEUSEN (Durr Dental) nous présente le nouveau Power Tower PTS 120



Grégory DE COSTER et Aldo BERTOLLO (Médicotronix) nous présentent la nouvelle unité Fox sur le stand Galbiati



Zara MEKAHLI (Septodont) annonce l'arrivée prochaine sur le marché belge de la carpule de 1 ml

IDS 2009 en chiffres

L'IDS 2009, c'était tout d'abord plus de 106.000 visiteurs. Ceux-ci ont parcouru les 138.000 m² d'exposition qui rassemblaient 1.820 exposants. Les firmes présentes venaient de 57 pays différents, ce qui représentait une augmentation de 10% d'exposants internationaux. Selon une enquête réalisée auprès des visiteurs, 74% d'entre eux étaient satisfaits ou très satisfaits de leur visite. Et 80% ont déjà annoncé leur retour à la prochaine édition en 2011, du 22 au 26 mars à Cologne. ■



Tél. +32 (0)2 425 60 37 • Fax +32 (0)2 425 36 82 • commande@septodont.be

PROMOTIONS "HEMOSTATIQUES"!

HEMOCOLLAGENE Eponges en blister

24 éponges hémostatiques

- Stériles
- Résorbables
- A usage unique
- Origine bovine
- Réf. PH2

**1+1
GRATUIT!**



€50,00

GELOPACK Eponges

30 éponges de gélatine

- Stériles
- Résorbables
- Origine porcine
- Réf. PH3

**1+1
GRATUIT!**



€40,00

GELOPACK Eponges en blister

3X10 éponges de gélatine en blister

- Stériles
- Résorbables
- Origine porcine
- Réf. PH32

**1+1
GRATUIT!**



€50,00

RESORCELL Boulettes Cellulose oxydée

- 50 boulettes hémostatiques
- Stériles & résorbables
- Origine végétale
- Réf. PH12

**1+1
GRATUIT!**



€50,00

RESORCELL Poudre Cellulose oxydée

- 2 g poudre hémostatique
- Stérile & résorbable
- Origine végétale
- Réf. PH13

**1+1
GRATUIT!**



€50,00

RESORCELL Gaze

- 10 x 5 x 1,25cm
- Stérile & résorbable
- Origine végétale
- Réf. PH14

-NOUVEAU-



€120,00

€95,00

Offres valables jusqu'à épuisement des stocks du 15/04/2009 au 31/05/2009.

• Courrier des lecteurs •

Un ostéopathe kiné est-il compétent pour un traitement purement orthopédique dento-facial (occlusion croisée unilatérale en denture lactéale) ?

L'orthopédie dento-faciale est une branche de l'art dentaire et, à ce titre, tombe sous le coup de l'Arrêté royal du 1/6/1934, dont l'article 1^{er} stipule que nul ne peut exercer l'art dentaire s'il n'est porteur du diplôme de licencié en science dentaire (lire aussi : master). Cependant, l'article 3 de cet Arrêté précise l'étendue de l'art dentaire : "toutes les manoeuvres sanglantes ou non sanglantes ainsi que les manipulations même accessoires pratiquées dans la bouche de patients et ayant pour but de préserver, guérir, redresser ou remplacer les organes de la mastication; manoeuvres et manipulations comprises dans la dentisterie opératoire, la prothèse buccale et l'orthodontie [...]". Il en est de même des diagnostics et pronostics préalables à ces manoeuvres et manipulations."

En d'autres termes, les manipulations pratiquées en dehors de la bouche des patients semblent échapper à l'art dentaire stricto sensu, pourvu que le diagnostic ait bien été posé par un praticien de l'art dentaire.

J'ai lu dans une revue comptable que, en cas de facturation tiers-payant, le reçu fiscal doit rester attaché à l'attestation de soins donnés. Est-ce exact ?

Non. Le reçu fiscal est la preuve de son paiement pour le patient.

Si un paiement a bien eu lieu (par exemple : le ticket modérateur), il convient de remettre le reçu au patient afin qu'il détiende sa preuve. Si aucun paiement n'a eu lieu (par exemple dans les cas où le ticket modérateur est établi à 0 euro, ou si le

Les manipulations extra-buccales en vue de corriger les troubles de l'occlusion constituent-elles une forme d'art dentaire ?



paiement se fait par voie bancaire), le reçu doit être détaché et conservé avec le double de l'attestation : c'est en effet la preuve matérielle réclamée par le contrôleur pour justifier l'absence de recette en liquide.

Cette matière est réglée par l'Arrêté ministériel du 17 décembre 1998, déterminant le modèle et l'usage du reçu-attestation de soins et du livre journal à utiliser par les praticiens de l'art dentaire.

D'après ce qui a été publié récemment dans une revue dentaire, les honoraires de l'accréditation seraient nets d'impôt. Il me semblait avoir compris le contraire. Qu'en est-il exactement ?

Comme toute recette professionnelle, l'honoraire d'accréditation est soumis à l'impôt. Cette évidence est fréquemment rappelée par le fonctionnaire dirigeant de l'INAMI, dans ses communications relatives à l'accréditation. Il s'agit simplement de l'application du droit commun.

Naturellement, en contrepartie, les frais exposés pour obtenir cet honoraire d'accréditation sont déductibles. En annexe de chaque confirmation d'inscription, le COD adresse, au plus tard le lendemain du règlement, un document fiscal en vue d'exercer cette déductibilité.

L'honoraire d'accréditation est versé sur le compte de ma société. L'administration n'accepte pas cet usage, car l'honoraire ne figure pas dans ma déclaration personnelle. Elle me demande à l'avenir de faire établir la fiche au nom de la société, croyez vous que l'INAMI acceptera ?

L'honoraire d'accréditation correspond à des vacances prestées par le dentiste pour le compte de sa société ; c'est donc la société qui est rémunérée et paie les frais relatifs, en ce compris les émoluments du dentiste.

L'INAMI ne délivre pas de fiche 281.50, mais simplement une déclaration d'intention de verser les honoraires. C'est donc la réalité du versement *in concreto* qui détermine la méthode d'imposition, dans le cas d'espèce un assujettissement à l'ISOC et non à l'IPP.

Ne rêvons pas : l'honoraire d'accréditation est bel et bien soumis à l'impôt !

UNE PREMIÈRE POUR L'EUROPE!

Une équipe brésilienne de haut niveau entourée d'une délégation belge présentent des concepts innovants.



LE JEUDI 18 JUN 2009

DENTALTEAMS@WORK

Un congrès interactif à Anvers, présenté par et pour les équipes dentaires

- Cláudio Pinho & Rogerio Zambonato
"Dental and Facial esthetics: searching for the balance"
- Sydney Kina & Paulo Fernando Mesquita de Carvalho
"Minimally invasive esthetic procedures: maximum with minimum"
- Murillo Calgaro & Villaroel Milko
"Optimal digital communication between lab and dentist"
- Professeur Eric Rompen
"New trends in bone augmentation procedures"
- Professeur Groisman Mario
"Ultimate implant esthetics: Immediate implant placement post extraction in the esthetic zone"
- Eric Van Dooren & Christian Coachman
"The pink composite revolution: a simple and predictable alternative for difficult implant cases"
- Professeur Marc Lamy
"Predictable occlusal concepts"



La traduction simultanée vers le français est disponible.

NE RATEZ PAS CET ÉVÉNEMENT! INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

Si vous n'avez pas reçu le programme ou pour toute inscription, veuillez nous contacter via téléphone au 02/467 41 90, via fax 02/467 41 80 ou via courriel marketing.belgium@nobelbiocare.com

••• Combien de temps doit-on garder les doubles des carnets d'attestations ?

La prescription à considérer est le délai spécial d'imposition IPP ou ISOC (art.354 alinéa 2 CIR92) et les obligations du contribuable qui en découlent en matière de pièces justificatives (art.315 et 315bis CIR92), soit :

- Pour les exercices d'imposition jusque 2009 (revenus de 2008) : 5 ans (AR 10.04.1992, M.B. 30/07/1992)
- Pour les exercices d'imposition à partir de 2010 (revenus de 2009) : 7 ans
 Cette modification trouve sa source dans la loi-programme du 22/12/2008 (M.B. 29/12/2008).

J'ai une nouvelle patiente qui se sent obligée de suivre un traitement prothétique coûteux chez un Confrère, alors qu'elle ne peut en assumer la charge en ce moment. Elle a signé un devis et versé un acompte. Peut-elle encore se désister ?

Les relations entre un praticien (notamment de l'art dentaire) et son patient ne sont pas régies par le droit commun (par exemple le droit commercial) mais bien par la loi du 22/8/2002 (M.B. 26/9/2002) relative aux droits du patient.

L'art.8§1 stipule que "le patient a le droit de sentir librement à toute intervention du praticien professionnel moyennant information préalable. Ce consentement est donné expressément, sauf lorsque le praticien professionnel, après avoir informé suffisamment le patient, peut raisonnablement inférer du comportement de celui-ci qu'il consent à l'intervention." On peut naturellement déduire que le versement d'un acompte d'honoraires et/ou la prise d'un rendez-vous constitue une indication de consentement.

Toutefois l'art.8§4 vient au secours du patient qui "a le droit de refuser ou de retirer son consentement pour une intervention. A la demande du patient ou du praticien professionnel, le refus ou le retrait du consentement est fixé par écrit et ajouté dans le dossier du patient." On peut supposer que dans ce cas,



les honoraires à régler sont calculés au pro rata des travaux réalisés et des frais engagés. Si le traitement n'a pas débuté, ces honoraires et frais sont vraisemblablement très peu élevés.

Il est remarquable que la loi ne prévoit aucune obligation de motivation du refus ou du retrait de consentement.

La plupart du temps, ces questions se règlent à l'amiable. Dans le cas rapporté, on doit conseiller à la patiente d'écrire un courrier recommandé au praticien, dans lequel elle signale son retrait de consentement pour l'intervention envisagée, en faisant référence particulière à l'art.8§4 de la loi du 22/8/2002. Libre à elle de demander en sus un état d'honoraires et frais, et le remboursement de la partie excédentaire éventuelle.

Voici une source officielle d'informations complémentaires : http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/droits_du_patient/

J'ai lu qu'une société dentaire propose des prix avantageux pour les terminaux de paiement. Me conseillez-vous d'y souscrire ?

L'intérêt d'un terminal de paiement au cabinet dentaire n'est plus à démontrer. Méfiez-vous toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, des sirènes de certains intermédiaires.

En effet, les prix Atos Worldline « Offre spéciale réservée aux membres » qu'une société dentaire vante actuellement ne sont autres que... les prix publics obtenus par n'importe quel client (exemples : Banksys Essential à 23,24 euros/mois, Abonnement Horizon à 21,55 euros/mois ou encore 0,07 euro par transaction Bancontact/Mister Cash).

Il n'y a donc aucune offre spéciale : une arnaque de plus ! ■

Bulletin (ou copie) à renvoyer complété au COD asbl, avenue de l'Europe 40, 6000 Charleroi ou par fax au 071 33 38 05 ou à retranscrire par mail à l'adresse info@cod.be

Nom & prénom (facultatif) :

- QUESTION SUGGESTION CRITIQUE ENCOURAGEMENT

.....





Bulletin à renvoyer complété au COD avenue de l'Europe 40, 6000 Charleroi ou fax au 071 33 38 05
Renseignements complémentaires éventuels au 04 73 41 51 67 ou www.cod.be

Nom & prénom :
 N° INAMI :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 GSM : Mail:
 Nom & adresse pour l'attestation fiscale, si différent :

1. Inscription(s)

Ma cotisation 2009 est **gratuite**, et je m'inscris aux activités de formation continue du COD selon les modalités suivantes :

<input type="checkbox"/>	Prothèse amovible complète : de l'examen initial au suivi (sa 6/06/2009) - Bruxelles			
<input type="checkbox"/>	Base	1 X 190 =	EUR
<input type="checkbox"/>	«Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) assistante(s) nombre :	X 95 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) technicien(s) nombre :	X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Frais en cas de règlement reçu après le 31/5/2009.....	+ 50 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Imagerie : entrons dans la quatrième dimension ! (ve 2/10/2009) - Namur			
<input type="checkbox"/>	Base	1 X 190 =	EUR
<input type="checkbox"/>	«Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) assistante(s) nombre :	X 95 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Frais en cas de règlement reçu après le 25/9/2009.....	+ 50 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Dites "Précieux comme l'email" ! (sa 7/11/2009) - Charleroi			
<input type="checkbox"/>	Base	1 X 190 =	EUR
<input type="checkbox"/>	«Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) assistante(s) nombre :	X 95 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Frais en cas de règlement reçu après le 30/10/2009.....	+ 50 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Dental Thema Day « Bruxisme » (sa 12/12/2009) - Bruxelles			
<input type="checkbox"/>	Base	1 X 190 =	EUR
<input type="checkbox"/>	«Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) assistante(s) nombre :	X 95 =	EUR
<input type="checkbox"/>	J'emmène mon (mes) technicien(s) nombre :	X 185 =	EUR
<input type="checkbox"/>	Frais en cas de règlement reçu après le 5/12/2009.....	+ 50 =	EUR
	Total =		EUR

2. Réductions (Lire les conditions sur www.cod.be)

Je m'inscris simultanément à 3 formations : je déduis une réduction-fidélité globale de 50 EUR EUR
 Je m'inscris simultanément à 4 formations : je déduis une réduction-fidélité globale de 100 EUR EUR

J'ai coché le montant «conjoint/collaborateur»⁽¹⁾ ou «jeune/étudiant»⁽²⁾, je précise donc ci-dessous
⁽¹⁾ Nom du conjoint ou collaborateur inscrit réglant le montant de base :
⁽²⁾ Année du diplôme et université (2006 et plus tard) :

Total à régler = EUR

3. Règlement (Les places sont attribuées par ordre de réception du règlement)

Je verse ce jour le montant de l'inscription sur le compte du COD 001-3545567-02 (IBAN : BE 32 00 13 5455 6702 - BIC : GEBABEBB)
 Veuillez charger ma carte de crédit

N° exp. /

Nom & prénom du titulaire figurant sur la carte :

4. Validation

Je marque mon accord avec les conditions générales du COD (Lire sur www.cod.be).

Date : Signature :

**LE NOUVEAU DÜRR VISTASCAN PERIO:
UNE DÉCISION PERSPICACE**

Il est arrivé - le moment idéal de moderniser le diagnostic dans votre cabinet. Avec l'utilisation des écrans radioluminescents flexibles, réutilisables et la technologie de pointe du nouveau Dürr VistaScan Perio. > **Tous les formats intra-oraux > une qualité d'image de diagnostic jusqu'à une résolution de 40 PL/mm au moyen de la technologie Dürr PCS > aucun temps d'attente grâce au système de cassettes à multi insertions Dürr et au fonctionnement complètement automatisé y compris l'effacement > Status intermédiaire avec 8 clichés en 30 secondes environ.** Décidez-vous pour la compétence dans le diagnostic dentaire: Demandez à votre distributeur dentaire le nouveau Dürr VistaScan Perio et informez-vous sur www.vistascanperio.info! DÜRR DENTAL BELGIUM B.V.B.A., Molenheidebaan 97, 3191 Hever, Tel. 0 15 61 62 71, Fax 0 15 61 09 57, info@durr.be



LES IDEES FONT LE PROGRES. WWW.DURR.BE





Castelbel



CASTELLINI



Castelbel
Zoning Wavre Nord
14, Avenue Sabin - B-1300 WAVRE - BELGIQUE
Tel : +32(0) 10 818 343 - Fax : +32(0) 10 816 851
E-mail : info@castelbel.be